

## Appel à candidature à la mission de Responsable régional de l'arbitrage Krav Maga

L'Equipe Technique Régionale (ETR) a pour mission de mettre en place au plan régional les activités de la politique sportive et de développement définies par la fédération et déléguées à la ligue régionale, en mettant en œuvre les directives nationales émanant de la direction technique nationale.

La composition des ETR est maintenant complétée par un responsable régional de l'arbitrage Krav Maga pour faciliter le développement local de la discipline.

### Missions

Le responsable régional de l'arbitrage Krav Maga est placé sous l'autorité du DTN. Il accomplit ses missions sous la coordination du DTR et en liaison avec le RTR de sa discipline

En conformité avec la réglementation de l'arbitrage :

- il choisit les juges et arbitres pour les compétitions régionales ;
- il organise les sessions régionales de formation et d'examen d'arbitrage ;
- il compose le jury de chaque session et en assure la coordination ;
- il transmet, dans les meilleurs délais les résultats au responsable national de l'arbitrage par l'intermédiaire du secrétariat de la ligue régionale ;
- il veille à l'actualisation des connaissances des arbitres déjà diplômés ;
- il organise l'arbitrage lors des manifestations de ligue, en veillant à la sécurité des compétiteurs, dans le respect des règlements en vigueur.
- il émet un avis sur la liste des arbitres régionaux susceptibles d'être promus au niveau national.

### Qualifications exigées

Le responsable régional de l'arbitrage Krav Maga est licencié à la fédération.

### Modalités de candidature et de recrutement

Les candidatures, précisant la ligue d'appartenance, doivent comporter les pièces suivantes :

- un *curriculum vitae* ;
- La photocopie du(es) diplôme(s) détenu(s) ;
- Une lettre de motivation retraçant notamment toutes les expériences du candidat.

Les candidatures doivent être transmises par mail à [amalabat@ffkarate.fr](mailto:amalabat@ffkarate.fr), accompagnées des documents demandés au format PDF. Les candidatures seront soumises à l'avis de la commission nationale Krav Maga et du responsable national de l'arbitrage Krav Maga.

Les responsables régionaux de l'arbitrage Krav Maga sont nommés par le Directeur technique national.